

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des services de transport

Arrêté du 03 février 2021

Portant retrait de l'agrément de psychologue et de médecin dans le cadre de la certification des conducteurs de trains et des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRAT2101622A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 03 février 2021, les agréments accordés par :

- arrêté du 21 octobre 2016 portant renouvellement d'agrément de médecins et de psychologues au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains, au titre de psychologue à madame Nelly Peyrot
- arrêté du 8 février 2017 portant agrément de médecins et de psychologues au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains, au titre de psychologue à madame Laurence Mercier
- arrêté du 3 mai 2016 portant agrément de médecins et de psychologues au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains, au titre de médecin, à monsieur Guy Roul,

pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité, cessent d'être valables.